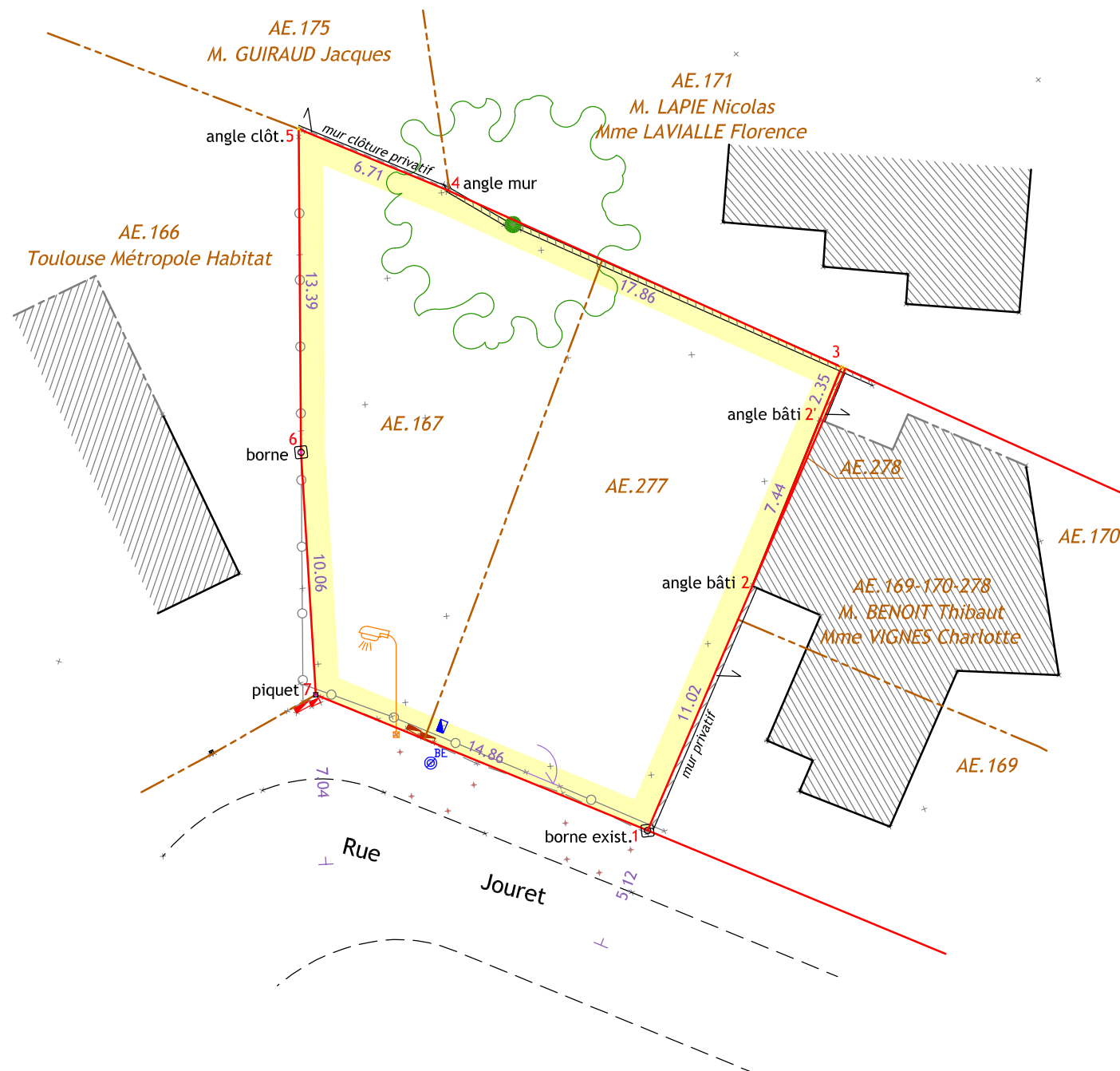


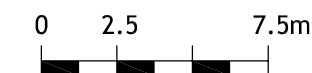
# Plan de Bornage



## LEGENDE

- Limite de propriété
- - - Application figurative du plan cadastral (limites de propriétés non définies juridiquement)

Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93-CC43 (origine TERIA)



### NOTA :

- La limite entre les points 1-2-2'-3 est issue du plan de division dressé par notre cabinet en 2021 réf. TL20017.
- La limite entre les points 3-4-5 est issue du plan de délimitation dressé par M. SOMPAYRAC en 2003 réf. 97-61.
- La limite entre les points 5-6-7 est issue du plan de bornage dressé par notre cabinet en 2020 réf. TL20017.

- Ce document ne traite pas des servitudes pouvant exister ou à créer sur la propriété objet du présent document.

- L'alignement de la Rue Jouret (entre les points 1 et 7) a fait l'objet d'un arrêté d'alignement délivré le 28/08/2020.